



# ICÔNES DE CONTRÔLE DE L'UNITÉ PARENTS

## ICônes d'état

**État de la connexion**

- Très forte intensité du signal.
- Intensité du signal modérée.
- Intensité du signal faible.
- Très faible intensité du signal.

**Caméra sélectionnée**

- Affiche les images retransmises par la caméra de l'unité Bébé lorsque celle-ci est correctement jumelée à l'unité Parents.

**Vision nocturne** - Activée.

**Zoom** - Activé.

**Berceuse** - Activée.

**Veilleuse** - Activée.

**Veilleuse - AUTO**

- Cette icône s'affiche en couleur lorsque la veilleuse est déjà allumée et que le mode **AUTO** est activé. La veilleuse est contrôlée par le son que l'unité Bébé détecte dans la pièce.

- Cette icône est grisée lorsque la veilleuse est actuellement éteinte mais que le mode **AUTO** est activé. Lorsque l'unité Bébé détecte un son dans la pièce en fonction du niveau de sensibilité choisi, la veilleuse s'allume automatiquement.

**Projection étoilée** - Activée.

**Projection étoilée - AUTO**

- Cette icône s'affiche en couleur lorsque la projection étoilée est déjà allumée et que le mode **AUTO** est activé. La projection étoilée est contrôlée par le son que l'unité Bébé détecte dans la pièce.

## ICônes d'état

- Cette icône est grisée lorsque la projection étoilée est actuellement éteinte mais que le mode **AUTO** est activé. Lorsque l'unité Bébé détecte un son dans la pièce en fonction du niveau de sensibilité choisi, la projection étoilée s'allume automatiquement.

**Température en temps réel**

- Elle est détectée par l'unité Bébé en Celsius (°C) ou en Fahrenheit (°F) (ex : 57 °F ou 14 °C).

**Alerte de température** - Activée.

**9 niveaux sonores détectés par l'unité Bébé**

- indique que le niveau sonore détecté par l'unité Bébé est faible.
- indique que le niveau sonore détecté par l'unité Bébé est modéré.
- indique que le niveau sonore détecté par l'unité Bébé est fort.

**Mode silencieux / Alerte de son coupé**

- S'affiche lorsque le son provenant du haut-parleur de l'unité Parents est coupé.
- S'affiche lorsque l'unité Parents communique avec l'unité Bébé.

**État de la batterie**

- s'affiche lorsque la batterie est en train de charger.
- s'affiche quand la batterie est entièrement chargée.
- s'affiche lorsque la batterie est faible et doit être rechargée.

**Volume du haut-parleur** - affiche le niveau de volume du haut-parleur de l'unité Parents pendant le réglage.

## ICônes d'alerte

- S'affiche lorsque la batterie de l'unité Parents est faible et doit être rechargée.

- S'affiche lorsque la connexion entre les deux unités est perdue.

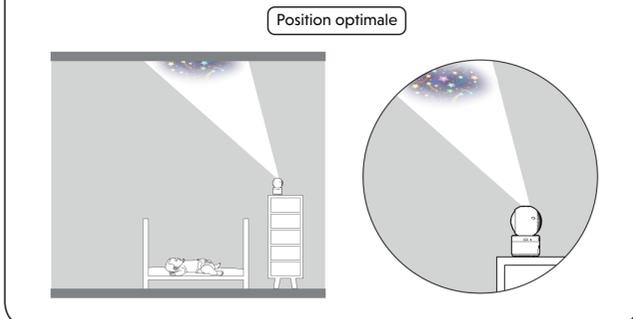
- La température détectée par l'unité Bébé est trop élevée.

- La température détectée par l'unité Bébé est trop basse.

## PROJECTION ÉTOILÉE

**CONSEIL**

- La projection étoilée située sur la partie supérieure de l'unité Bébé projette une jolie scène de nuit étoilée au plafond avec un angle incliné. Ajuster la position de l'unité Bébé avec la projection étoilée activée pour aider Bébé à s'endormir sans le déranger. Pour une performance optimale, placer l'unité Bébé comme illustré ci-dessous, en la maintenant droite, de face et surélevée.



# SENSIBILITÉ ET SIGNALISATION SONORES

## Ajuster la sensibilité sonore de l'unité Bébé

Il est possible d'activer la signalisation sonore et d'ajuster le niveau de sensibilité pour détecter les bruits présents dans la chambre de Bébé.

Lorsque l'unité Bébé détecte des sons qui excèdent le niveau de sensibilité prédéfini, l'écran de l'unité Parents s'allume lorsque celui-ci est en veille ou en **mode Réduction de lumière**. L'unité Bébé transmet en parallèle les sons via le haut-parleur de l'unité Parents.

Si la **veilleuse** et la **projection étoilée** sont programmées en mode **AUTO**, elles se mettront automatiquement en marche pour rassurer Bébé, lorsqu'un son sera détecté.

Si le **mode Veille** (activation de l'écran et du haut-parleur par le son) est désactivé, vous serez quand même capable d'entendre les sons transmis par l'unité Bébé même lorsque l'écran de l'unité Bébé est éteint.

NIVEAU DE SENSIBILITÉ	DESCRIPTION
<b>Niveau 5 (Très élevée)</b>	(Réglage par défaut) Le haut-parleur et l'écran de l'unité Parents se mettent en marche dès que l'unité Bébé détecte tous les sons provenant de la chambre de Bébé, y compris les bruits de fond.
<b>Niveau 4 (Élevée)</b>	Le haut-parleur et l'écran de l'unité Parents se mettent en marche pour des babillages discrets. Ils restent éteints si Bébé dort profondément.
<b>Niveau 3 (Modérée)</b>	L'écran et le haut-parleur de l'unité Parents se mettent en marche pour des babillages bruyants. Ils restent éteints si Bébé émet des sons discrets.
<b>Niveau 2 (Faible)</b>	Le haut-parleur et l'écran de l'unité Parents se mettent en marche si Bébé pleure ou pour des sons plus forts. Ils restent éteints si Bébé émet des sons discrets.
<b>Niveau 1 (Très faible)</b>	Le haut-parleur et l'écran de l'unité Parents se mettent en marche si Bébé crie ou pleure fort. Ils restent éteints si Bébé émet des sons discrets.

## Activation de l'écran et du haut-parleur de l'unité Parents par le son

Lorsque le **mode Veille** est activé et que l'unité Bébé ne détecte aucun son, l'écran de l'unité Parents reste éteint pour préserver la batterie. L'écran et le haut-parleur de l'unité Parents se mettent en marche automatiquement dès que l'unité Bébé détecte un son en fonction du niveau de sensibilité prédéfini.

L'unité Parents se met en veille après 50 secondes si aucun son n'est émis.

**REMARQUE**

- Si vous avez coupé le son du haut-parleur de l'unité Parents, seul l'écran de celle-ci s'allumera si un son est détecté.



## VISION NOCTURNE

L'unité Bébé possède une caméra infrarouge qui s'active automatiquement lorsque l'intensité lumineuse de la pièce diminue. Elle permet de voir Bébé dans une pièce peu éclairée, ainsi que dans le noir total. Les images sont retransmises en noir et blanc sur l'écran de l'unité Parents et l'icône apparaît à l'écran.

**REMARQUES**

- Il peut y avoir un court temps d'adaptation lorsque la caméra passe en mode **Vision nocturne**. Une tache blanche peut apparaître à l'écran puis disparaître.
- Les images sont retransmises en noir et blanc lorsque la caméra infrarouge s'enclenche.

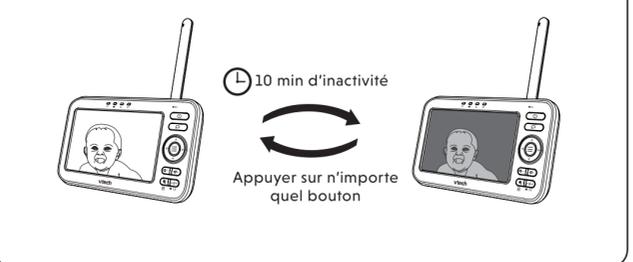
**CONSEIL**

- Certains luminaires, couleurs, objets situés dans le champ de vision de la caméra peuvent affecter la qualité de l'image. Ajuster l'angle de la caméra ou déplacer l'unité Bébé pour optimiser la prise de vue.



## MODE RÉDUCTION DE LUMIÈRE

La luminosité de l'image retransmise par l'unité Parents s'affaiblira pour économiser de la batterie après 10 minutes de non-utilisation pendant lesquelles aucune fonction n'a été activée, ni alerte(s) reçue(s) par l'unité Bébé.

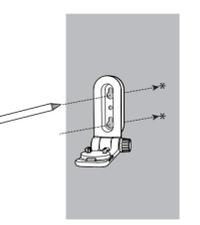


## FIXER L'UNITÉ BÉBÉ AU MUR (OPTIONNEL)

**REMARQUES**

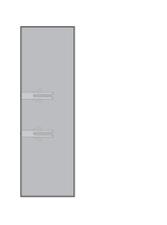
- Vérifier la puissance de réception et l'angle de la caméra avant de percer les trous au mur.
- Le type de vis et de chevilles dont vous aurez besoin dépend de la composition de votre mur. Il se peut que vous ayez besoin d'acheter séparément les bons éléments pour fixer l'unité Bébé au mur.

1. Placer le système de fixation sur le mur puis, à l'aide d'un crayon, faites deux marques parallèles sur le mur. Refixez le système de fixation et percez deux trous au mur en suivant votre guide (1,48 cm de diamètre (7/12 de pouce)).

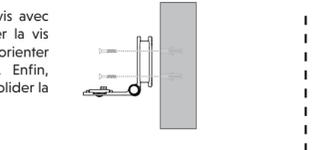


2. Si vous percez les trous dans un goujon, passez à l'étape 3 de votre choix.

- Si vous percez les trous dans un élément autre qu'un goujon, insérez les chevilles dans les trous. Tapotez doucement avec un marteau jusqu'à ce que les chevilles soient alignées avec le mur.

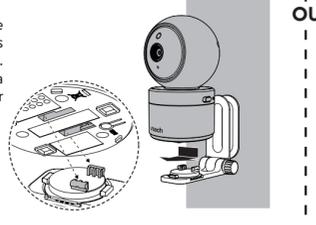


3. Aligner le système de fixation et les vis avec les trous au mur comme illustré. Serrer la vis du bas dans un premier temps afin d'orienter correctement le système de fixation. Enfin, serrer la vis du trou supérieur pour consolider la fixation.

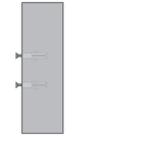


OU

4. Fixer l'unité Bébé à la base cylindrique comme illustré, puis faites-la glisser vers l'avant pour qu'elle se verrouille en place. Branchez la prise d'alimentation à la caméra. Celle-ci ne se déclenche pas par un interrupteur mural.

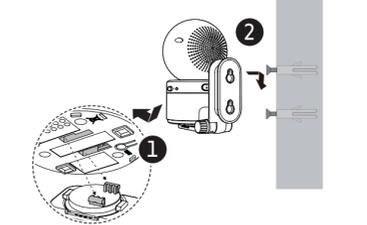


3. Insérer les vis dans les trous et laissez-les dépasser d'environ 0,65 cm (1/4 de pouce) de leur longueur.

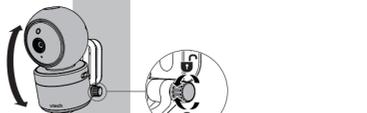


4. Fixer l'unité Bébé à la base cylindrique comme illustré, puis faites-la glisser vers l'avant pour qu'elle se verrouille en place.

Alignez les œillets du support de montage mural aux trous percés au mur puis faites glisser le système de fixation vers le bas jusqu'à ce qu'il se verrouille en place.



5. Il est possible de maximiser l'angle de la caméra en inclinant le système de fixation mural. Tenez la caméra, puis faites tourner la petite molette dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. Ce qui desserrera le joint du support de montage mural. Inclinez ou redressez la caméra pour définir l'angle de préférence. Puis, faites tourner la petite molette dans le sens des aiguilles d'une montre pour serrer le joint et sécuriser l'angle de vue.



## ENTRETIEN GÉNÉRAL DU PRODUIT

Pour profiter pleinement des fonctionnalités du produit et optimiser sa durée de vie, merci de bien vouloir respecter les instructions suivantes :

- NE PAS placer le babyphone à proximité d'appareils ou de dispositifs bruyants.
- NE PAS exposer le produit aux rayons directs du soleil ou à la moisissure.
- Éviter de faire tomber le produit et manipuler les deux unités avec précaution.
- Nettoyer les deux unités avec un linge légèrement humide.
- NE PAS mettre les unités dans l'eau et NE PAS les nettoyer sous le robinet.
- NE PAS utiliser de solvants ni de produits corrosifs.
- S'assurer que les deux unités sont parfaitement sèches avant de les rebrancher sur secteur.

## STOCKAGE

En cas de non-utilisation prolongée, retirer la batterie de l'unité Parents. Stocker l'unité Bébé ainsi que l'unité Parents dans un endroit frais et sec.

## SERVICE CONSOMMATEURS

Si vous rencontrez un problème qui ne peut être résolu à l'aide de ce manuel, ou pour toute question ou suggestion que vous souhaierez nous soumettre, nous vous invitons à contacter notre service consommateurs :

**Pour la France :**

- Tél. : 0 805 163 030 (service et appel gratuits)
- Via notre site Internet : [www.vtech-babyphones.com](http://www.vtech-babyphones.com) Rubrique « Assistance »

**Pour la Suisse francophone :**

- Via notre site Internet : [www.vtech-babyphones.com](http://www.vtech-babyphones.com) Rubrique « Assistance »

**Pour la Belgique francophone :**

- Tél. : 0 800 72 378 (appel gratuit)
- Email : [sav@vtechnl.com](mailto:sav@vtechnl.com)

## GARANTIE SÉRÉNITÉ 3 ANS

Garantie fabricant de trois ans gratuite, valable en France, Belgique et Suisse. Afin de bénéficier de la 3<sup>ème</sup> année de garantie, il conviendra d'enregistrer votre produit sur [www.vtech-babyphones.com](http://www.vtech-babyphones.com)

Enregistrement à faire durant la première année suivant l'achat afin de bénéficier de la 3<sup>ème</sup> année de garantie.

1. En sus des garanties légales, le produit détaillé dans cette notice bénéficie d'une garantie commerciale offerte par VTech aux acheteurs utilisateurs. Elle confère des droits différents des garanties légales, notamment de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés (voir ci-dessous). Ainsi, la garantie commerciale de VTech vient s'ajouter aux garanties légales et aux autres droits prévus par la loi, mais n'a pas vocation à les remplacer.

2. Cette garantie contractuelle est offerte gratuitement pour toute panne survenant dans un délai de deux ans à compter de l'achat du produit, ou de trois ans à compter de l'achat du produit à condition d'enregistrer le produit dans un délai d'un an à compter de l'achat sur le site [www.vtech-babyphones.com](http://www.vtech-babyphones.com). Conformément à l'article L.217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

3. La garantie commerciale VTech couvre les défauts de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale et conforme aux instructions mentionnées dans la notice. Elle ne pourra ainsi pas s'appliquer aux pannes liées à une mauvaise utilisation du produit. Ne sont ainsi pas couverts par la garantie commerciale les pannes dues :

- à une utilisation non-conforme ;
- au démontage du produit ;
- à des pièces du produit arrachées ;
- à un connecteur forcé,
- à l'utilisation d'un adaptateur ou des batteries non recommandées par VTech ;
- à la chute du produit ou à un choc (écran ou pièces endommagées).

## TRI DES PRODUITS, BATTERIE ET PILES USAGÉS

Les produits VTech sont des équipements électriques et électroniques (EEE) qui, en fin de vie, feront l'objet d'une collecte sélective en vue de leur recyclage. Ainsi, afin de préserver l'environnement, VTech vous recommande de retirer et de jeter vos piles et batteries usagées dans les containers prévus à cet effet, puis de déposer le produit en fin de vie dans les points de collecte mis à votre disposition dans les magasins ou dans votre commune.

Le symbole de la poubelle barrée sur les produits et les piles ou sur leur emballage respectif indique que les équipements électriques et électroniques ainsi que les piles et les batteries ne doivent pas être jetés dans les déchets ménagers car ils contiennent des substances pouvant être néfastes à l'environnement et la santé.

Lorsque les symboles Hg, Cd ou Pb sont indiqués, cela signifie que la pile ou la batterie contient plus de mercure (Hg), cadmium (Cd) ou plomb (Pb) que la valeur spécifiée dans la Directive (2006/66/CE) sur les piles et les accumulateurs.

La barre solide sous le symbole de la poubelle barrée indique que le produit a été placé sur le marché après le 13 août 2005.

Contribuez à la protection de l'environnement en triant vos produits et piles usagés.

Afin de bénéficier de la garantie, il conviendra de fournir en plus du produit, la facture ou le ticket d'achat du produit, et le cas échéant, l'e-mail de confirmation reçu après l'enregistrement du produit.

5. A réception du produit et des documents obligatoires susmentionnés, nous nous engageons à échanger votre produit le plus rapidement possible, sous réserve que l'anomalie constatée par nos services soit couverte par la garantie et que le produit soit en stock. Si le produit n'est plus disponible, nous vous proposerons un échange contre un produit aux fonctions similaires ou de valeur équivalente.

6. Nous vous renverrons un produit neuf par transporteur à votre domicile. Cette garantie commerciale vous est offerte gratuitement par VTech (VTech ELECTRONICS EUROPE BV société au capital de 90 000 euros, immatriculée à la Chambre de Commerce de Noord-en-Midden-Limburg sous le numéro 12.044.228, dont le siège social est situé à Copernicusstraat 7, 6003 DE Weert - PAYS-BAS).

Par ailleurs, indépendamment de la garantie commerciale consentie par VTech, le vendeur reste tenu par la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 217-4 à L. 217-12 du code de la consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, l'acheteur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ; il peut choisir entre la réparation et le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation. Le consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement proposée.

L'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

**Rappel des articles L. 217-4, L. 217-5, L. 217-12 et L. 217-16 du Code de la consommation ainsi que de l'article 1641 et du premier alinéa de l'article 1648 du code civil.**

Article L. 217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L. 217-5 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L. 217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L. 217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article L641 Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article L648 Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ce produit est destiné à être utilisé en Europe. Cet équipement est conforme aux dispositions de la Directive RED - Directive européenne 2014/53/EU - concernant la mise sur le marché des équipements radioélectriques.

Nous, VTech, déclarons que le Babyphone Vidéo Lightshow (BMS463) est conforme aux spécifications essentielles et autres dispositions de la Directive 2014/53/EU.

Une copie de la déclaration de conformité est disponible sur le site : [www.vtech.com/rfte-directive](http://www.vtech.com/rfte-directive)

